



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/01/2022	14/01/2022	2022-0329

1. Intitulé du projet

CREATION DE BATIMENTS DE SELF-STOCKAGE SUR LA COMMUNE D'ONNAING (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RESOTAINER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. ALIAS Vincent

RCS / SIRET

8 9 2 2 7 7 3 9 3 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société par Actions Simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, construction et opérations d'aménagements	Projet créant une surface de plancher de 12 614 m ² > 10 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de bâtiments de self-stockage sous la forme de 6 îlots bâtis.

Cinq bâtiments sont construits en R+2, un en R+1, à partir de containers maritimes recyclés, et posés à même l'enrobé (absence de fondations).

Les conteneurs sont tous de la même couleur, reliés entre eux par différents moyens (soudure / barre de renfort) de façon à former un tout indivisible sous forme de bâtiment.

Le projet comprend une bande d'espaces verts sur tout son pourtour, avec aménagement paysager sur les façades sud et est donnant sur les routes, la végétalisation des sites étant une marque de fabrique des projets de Résotainer. Seules des essences locales seront plantées et formeront un écran végétal sur et autour des conteneurs.

Aucune démolition de bâtiment ne sera nécessaire dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la construction de bâtiments de self-stockage à destination des entreprises et des particuliers, sous forme de garde-meuble.

L'aménagement du site s'inscrit dans le cadre de la ZAC pour l'extension du parc d'activités de la vallée de l'Escaut créée en 2011.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain est aménagé sous la forme d'une plateforme réalisée en enrobé bitumeux qui accueillera les bâtiments, les zones de circulation et de stationnement.

Le projet comporte également une végétalisation importante sur et autour des conteneur, afin de proposer un aménagement paysager de qualité depuis les alentours. Pour ce faire, Résotainer a mis en place la fabrication d'immenses jardinières sur la base du conteneur maritime transformés et aménagés de façon à pouvoir gérer l'étanchéité, l'arrosage automatique et le drainage.

La durée des travaux est évaluée à 8 mois.

La date de démarrage des travaux sera adaptée en fonction de la date de réception des autorisations nécessaires au projet (Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le site accueillera les bâtiments de self-stockage composés de 6 îlots bâtis. Il sera accessible aux utilisateurs des cellules de stockage, mais uniquement avec des véhicules légers (poids-lourds interdits).

Le conteneur maritime, pilier du transport multimodal, est utilisé comme module constructif car il est autoporteur, étanche et sécurisé. Le conteneur est revêtu d'un bardage en acier qui, une fois l'édifice assemblé, lui procure une esthétique identique aux bâtiments dits industriels qui se trouvent dans la zone industrielle.

Le projet ne produit pas de déchets spécifiques, ni de résidus d'exploitation ou d'émanations quelconques. Les biens stockés seront sans danger pour l'environnement (interdiction de stocker des produits inflammables, radioactifs, espèces vivantes, armes, explosifs, produits chimiques, engrais...). La circulation des véhicules sur le site est limitée à 10km/h et les places de stationnement seront au nombre de 85. Ces places sont réalisées pour être conforme au PLU mais seules quelques une sont nécessaires au projet. La circulation sera faible en phase exploitation, du fait de l'activité de stockage à moyen et long terme, tous les utilisateurs ne seront pas amenés à venir sur site quotidiennement. L'accès au site se fait depuis la nouvelle voie au sud desservie par la D101. Le site est clôt avec accès par digicode et surveillance vidéo 24/24h. Chaque étage comporte des extincteurs. Un employé assurera l'accueil des utilisateurs du site et sa surveillance.

Dans sa phase exploitation, le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable et réseaux d'eaux usées domestiques. Un ouvrage de rétention sera mis en place pour la gestion des eaux pluviales du projet. Les eaux pluviales seront collectées dans un bassin de rétention de 530 m³, puis rejetées à débit régulé au réseau eaux pluviales existant.

Un entretien régulier des espaces verts est réalisé pour assurer la pérennité des plantations dans le temps.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire.

Le projet est inclus dans une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) existante, ayant fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre du dossier de création. Cette ZAC bénéficie d'un arrêté d'autorisation au titre de la Police de l'Eau dont les prescriptions sont respectées par le projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière du projet :	16 000 m ²
Surface de plancher :	12 614 m ²
Emprise bâtie :	6 767,7 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 37' 96" 8 Lat. 03° 60' 24" 2

Adresse :

Petite Adembus - Croix Wuillaume
59 264 ONNAING

Référence cadastrale :

Parcelle n°545 section ZD

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur le territoire du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures du réseau routier et ferroviaire dans le département du Nord, approuvé par l'arrêté du 01/08/2019 (3e échéance). Le site d'étude est en secteur affecté par le bruit de l'autoroute A2.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents prescrit le 06/12/2018 : site d'étude pour partie en zone bleue soumise à un ruissellement faible.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'étude des photographies aériennes antérieures, le site d'étude était autrefois une parcelle agricole. Aucun site BASIAS/BASOL n'est référencé dans un rayon de 100 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 4.8 km au nord. Il s'agit de la Directive Oiseaux "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" - code FR3112005.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau directement sur le site mais des prélèvements d'eau dans le réseau AEP communal liés à l'alimentation en eau potable des bâtiments projetés, qui sera limitée. Aucun prélèvement d'eau/pompage n'est nécessaire en phase travaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relief peu marqué évitera la réalisation de terrassements importants, les déblais et remblais devant pouvoir s'équilibrer sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'induera pas d'apport de matériaux naturels extérieurs au site pour la construction des îlots bâtis (en dehors des conteneurs).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera le changement de destination d'un terrain naturel actuellement non aménagé. Le site fait cependant partie d'un vaste plateau agricole dont l'écosystème est appauvri et banalisé par les pratiques de l'agriculture intensive. De plus, le site est à urbaniser selon le PLU de la commune et fait partie de la ZAC pour l'extension du parc d'activités de la vallée de l'Escaut. Le projet aura donc un impact faible sur le milieu naturel vis à vis de l'état actuel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera le changement de destination d'un terrain naturel actuellement non aménagé, faisant cependant partie d'une ZAC.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis au risque inondation (en partie en zone bleue soumise à un ruissellement faible). Le projet respectera le règlement du PPRi prescrit. Notamment, les bâtiments seront construits hors zone bleue et aucun remblai ne sera réalisé dans cette zone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, la circulation restera limitée compte tenu de l'activité du site. Seuls les véhicules légers sont autorisés sur le site. En phase travaux, des engins de travaux publics circuleront sur le site d'étude et ses environs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet engendrera en phase exploitation peu de nuisances sonores (liées au déplacement sur site de la clientèle à une vitesse maximale de 10 km/h et majoritairement piétonne). En phase travaux, les nuisances sonores générées sont limitées à la circulation et l'utilisation des engins de chantier comme décrits plus haut (nuisance ponctuelle et diurne). Le projet est d'ores et déjà en zone exposée au bruit (autoroute).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas concerné par des démolitions ou la réalisation de fondations pour les bâtiments.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les aménagements prévus dans le cadre du projet (bâtiments de stockage) sont sources d'émissions lumineuses avec un éclairage nocturne des voies circulées de la plateforme par détection de présence (absence d'éclairage en continu).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet de polluants dans l'air sera limité en phase travaux. Les véhicules et engins utilisés en phase travaux seront conformes à la réglementation en vigueur.</p> <p>En phase exploitation, la faible circulation aura un impact limité sur les rejets dans l'air. De plus, seuls les véhicules légers sont autorisés sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du site d'étude seront rejetées à débit régulé via un bassin de rétention dans le réseau pluvial existant.</p> <p>Conformément au dossier de Police de l'Eau de la ZAC, un dispositif de traitement avant rejet sera mis en place via un séparateur à hydrocarbure et une vanne de sectionnement en cas de pollution.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées domestiques du projet seront rejetées dans le réseau EU desservant le site.</p> <p>L'activité sur site ne génère aucun effluent industriel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets potentiels générés en phase chantier seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers des filières de traitement adaptées.</p> <p>Les déchets domestiques en phase exploitation seront limités en quantité et gérés par la collecte communale.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la ZAC "parc d'activités de la Vallée de l'Escaut". Des aménagements paysagers seront réalisés, avec notamment un écran végétal le long des voies desservant le site et des toitures végétalisées sur les bâtiments dont les façades sont visibles. L'annexe 8 détaille l'insertion paysagère du projet dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude ne fait actuellement pas l'objet d'activités spécifiques (terrain naturel non aménagé). A l'état projet il accueillera l'activité de self-stockage et sera pour partie imperméabilisé. L'usage des sols est donc modifié mais est cohérent avec l'usage des terrains limitrophes (ZAC) et le PLU (zone à urbaniser). Le projet s'inscrit donc parfaitement dans son environnement proche et participe au développement de la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront prises afin d'éviter toute pollution du milieu naturel et minimiser l'impact du projet sur son environnement :

- Raccordement du projet aux réseaux EU et AEP et rejet des eaux pluviales à débit régulé au sein du réseau pluvial existant,
- Évacuation des déchets potentiels générés par le projet durant la phase travaux conformément à la réglementation en vigueur,
- Aménagements paysagers en bordure du site (CF. annexe A8).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature (activité de self-stockage) et de sa localisation (au sein d'une ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact), le projet s'inscrit dans le cadre du développement économique du secteur et l'usage des sols correspond à son environnement proche. Le site n'est pas localisé au sein d'une zone de sensibilité environnementale notable, et est en partie dégradé en termes d'enjeux écologiques (écosystème appauvri et banalisé par les pratiques de l'agriculture intensive). Le projet sera conçu dans le respect de la réglementation applicable et en conformité avec le cahier des charges de la ZAC et avec l'arrêté d'autorisation Loi sur l'Eau. Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 - Annexe complémentaire - Contexte environnemental du site d'étude
Annexe n°8 - Annexe complémentaire - Insertion paysagère

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marseille

le,

13/01/2022

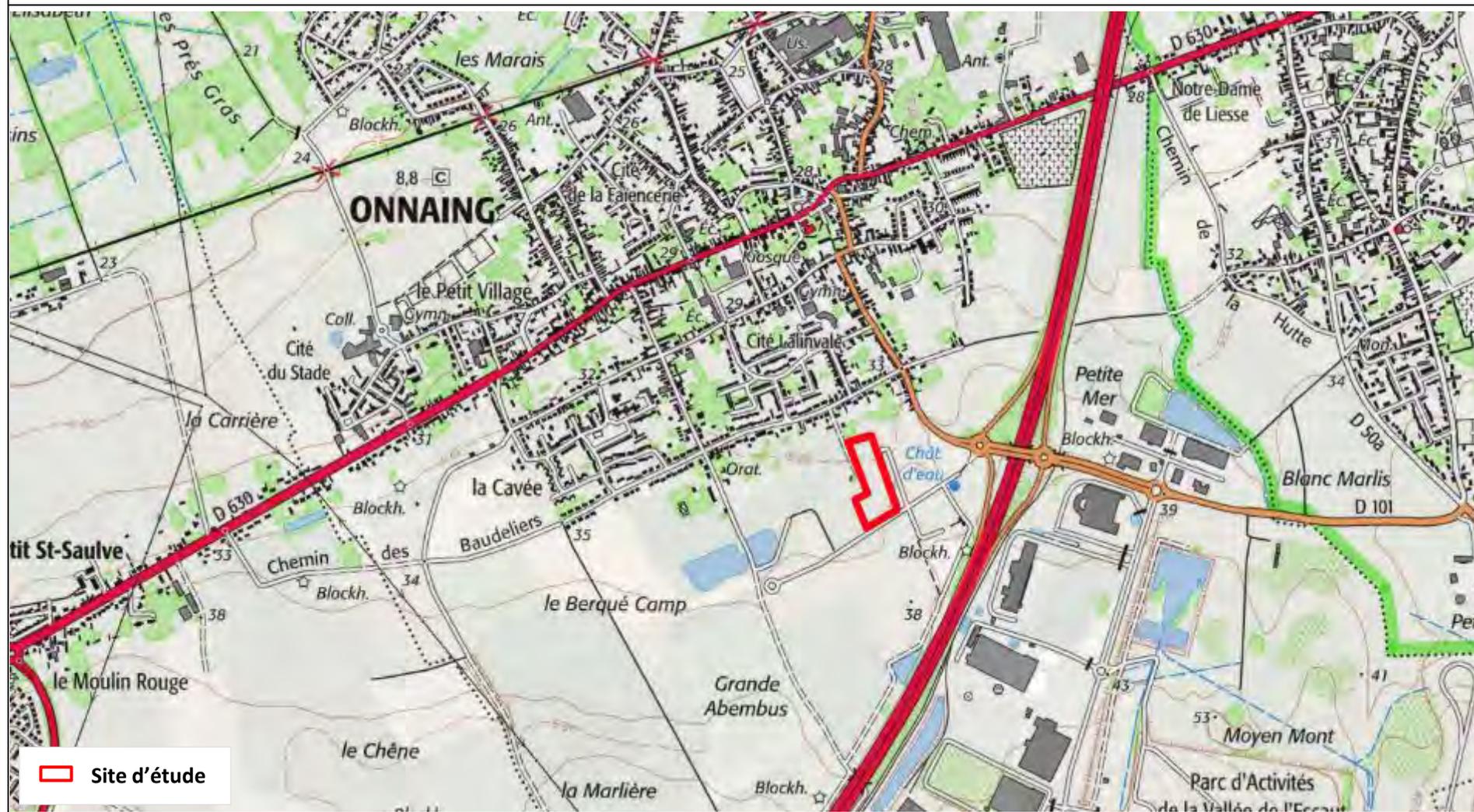
Signature

M. Vincent Alias



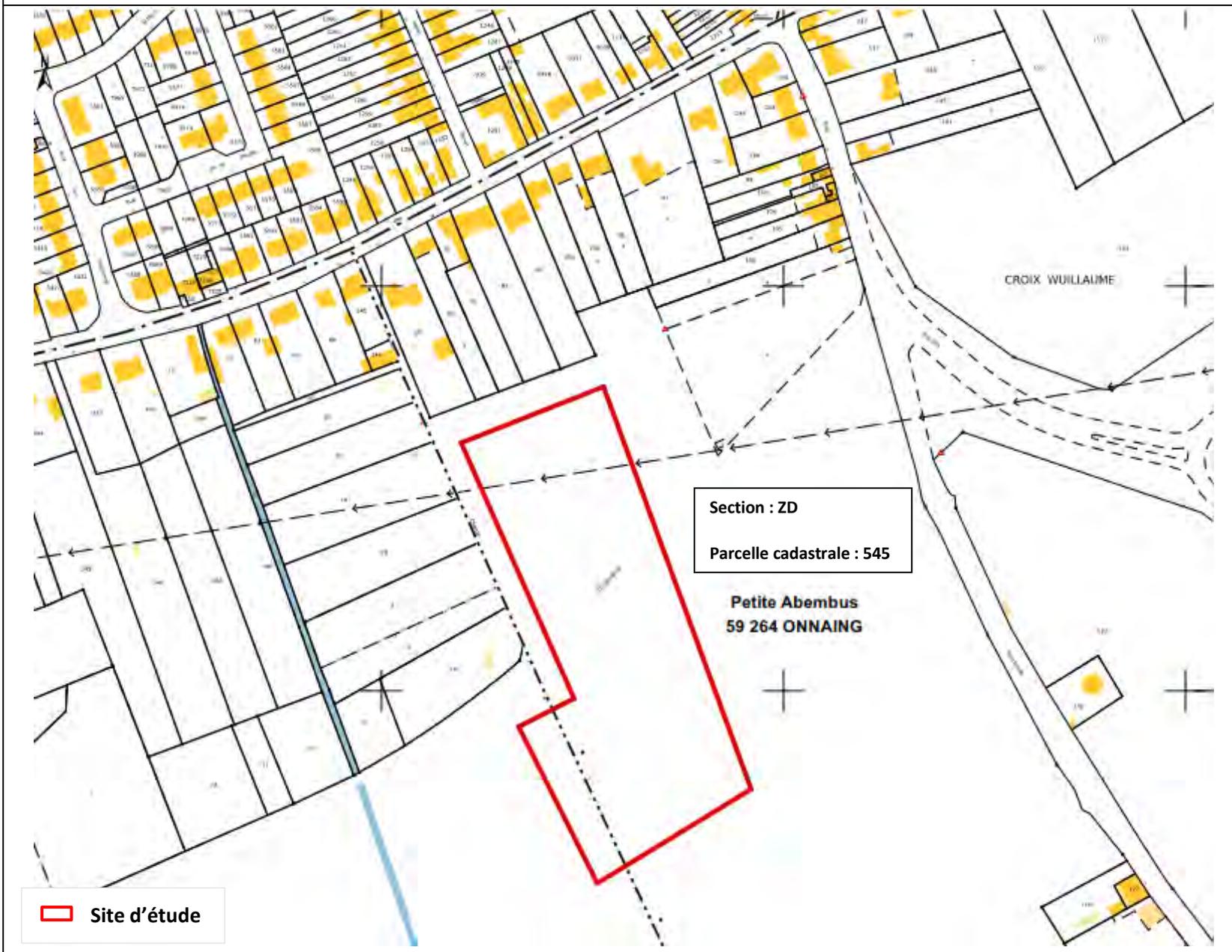
Localisation - Plan 1/25 000^e

Source : Géoportail



Localisation - Plan cadastral

Source : Cadastre – Echelle 1/2 000



Plan des abords du projet

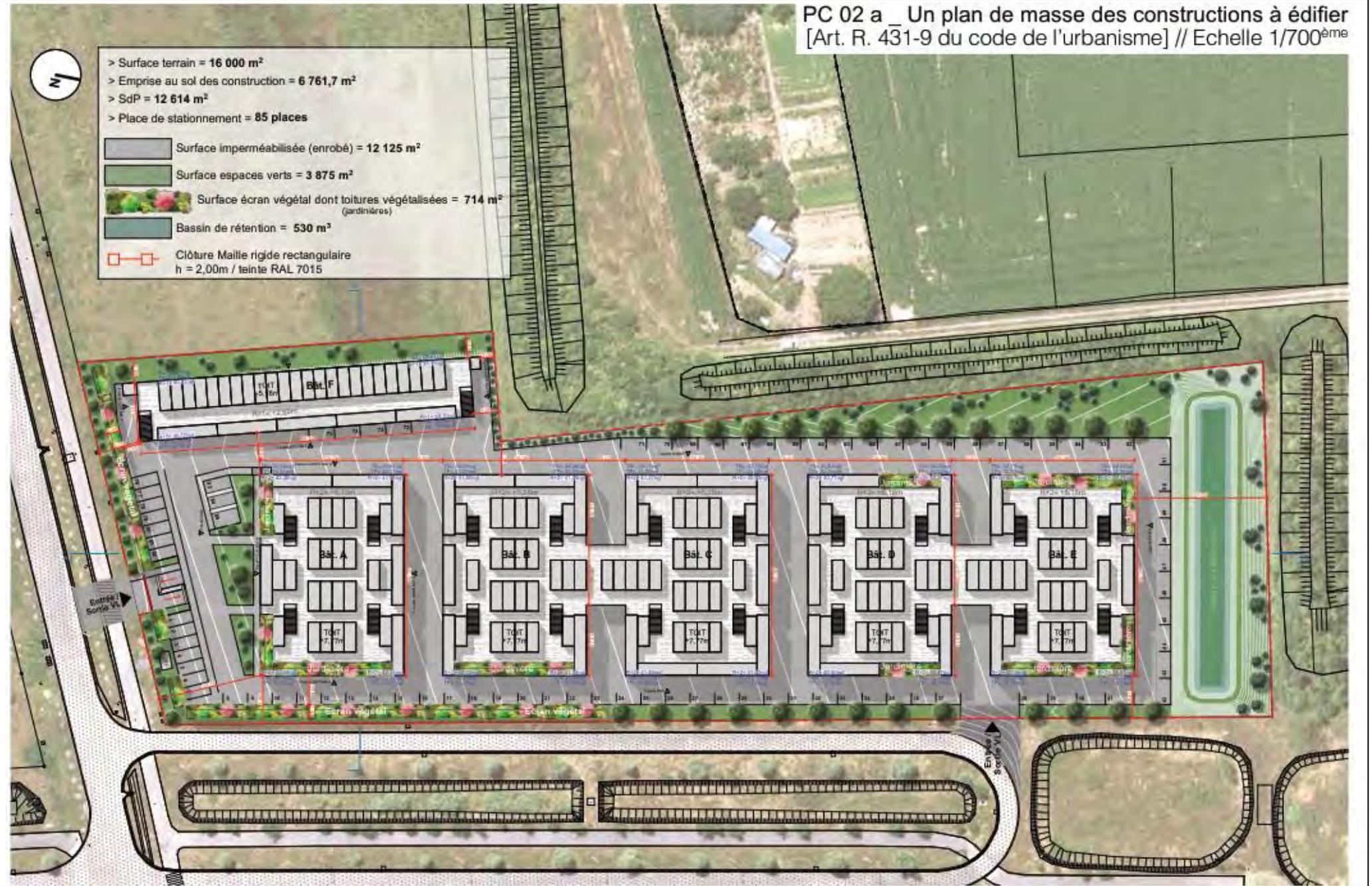
Source : Géoportail – Echelle : 1/5 000



Plan de masse

Source : PC – Echelle 1/700

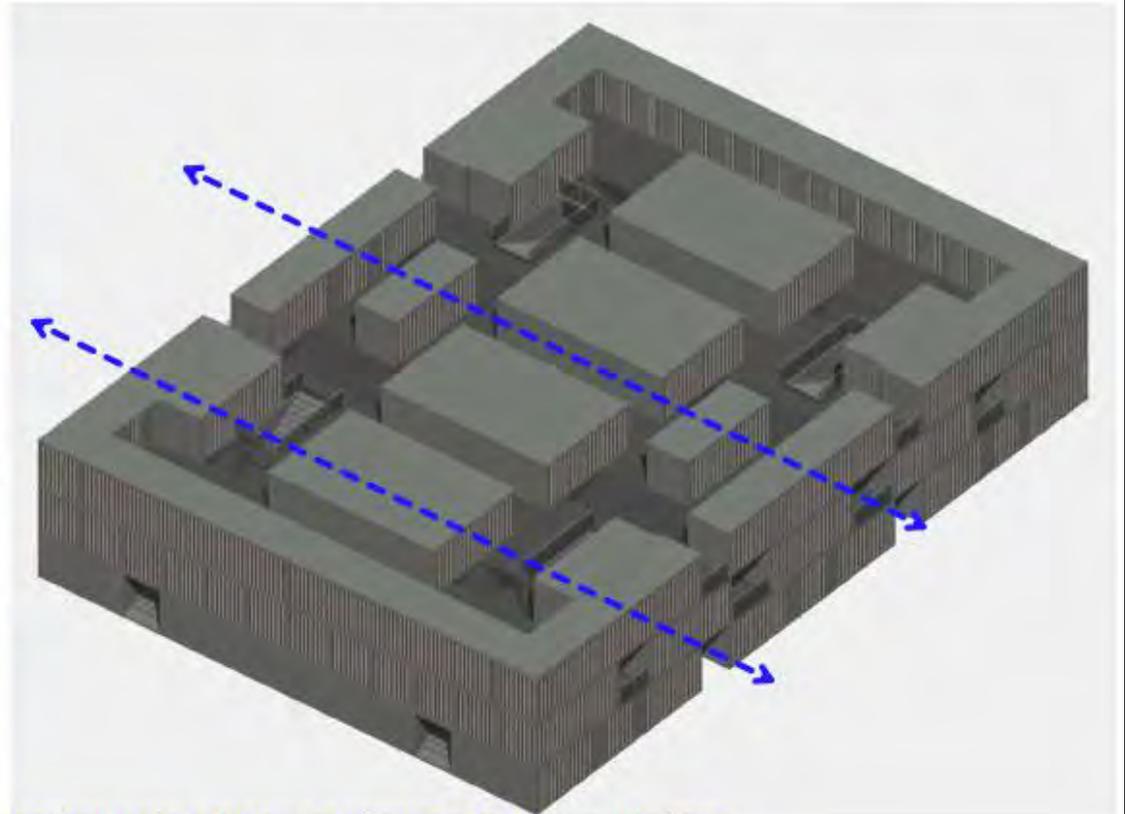
PC 02 a _ Un plan de masse des constructions à édifier
[Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme] // Echelle 1/700^{ème}



Plan des façades

Source : PC

PC 05 c _ Un plan des façades
[Art. R. 431-10a du code de l'urbanisme] // Bâtiment type



Le sol est continu en RDC sous le bâtiment par les cheminements piétons.
La largeur des coursives est de 2,00m, sur toute la largeur du bâtiment.

BATIMENT type – structure acier – composé d'une assemblage FIXE de containers maritimes

Localisation

Photographies – Paysage proche



Photographies – Paysage proche

Etat actuel



PC07a Vue Proche

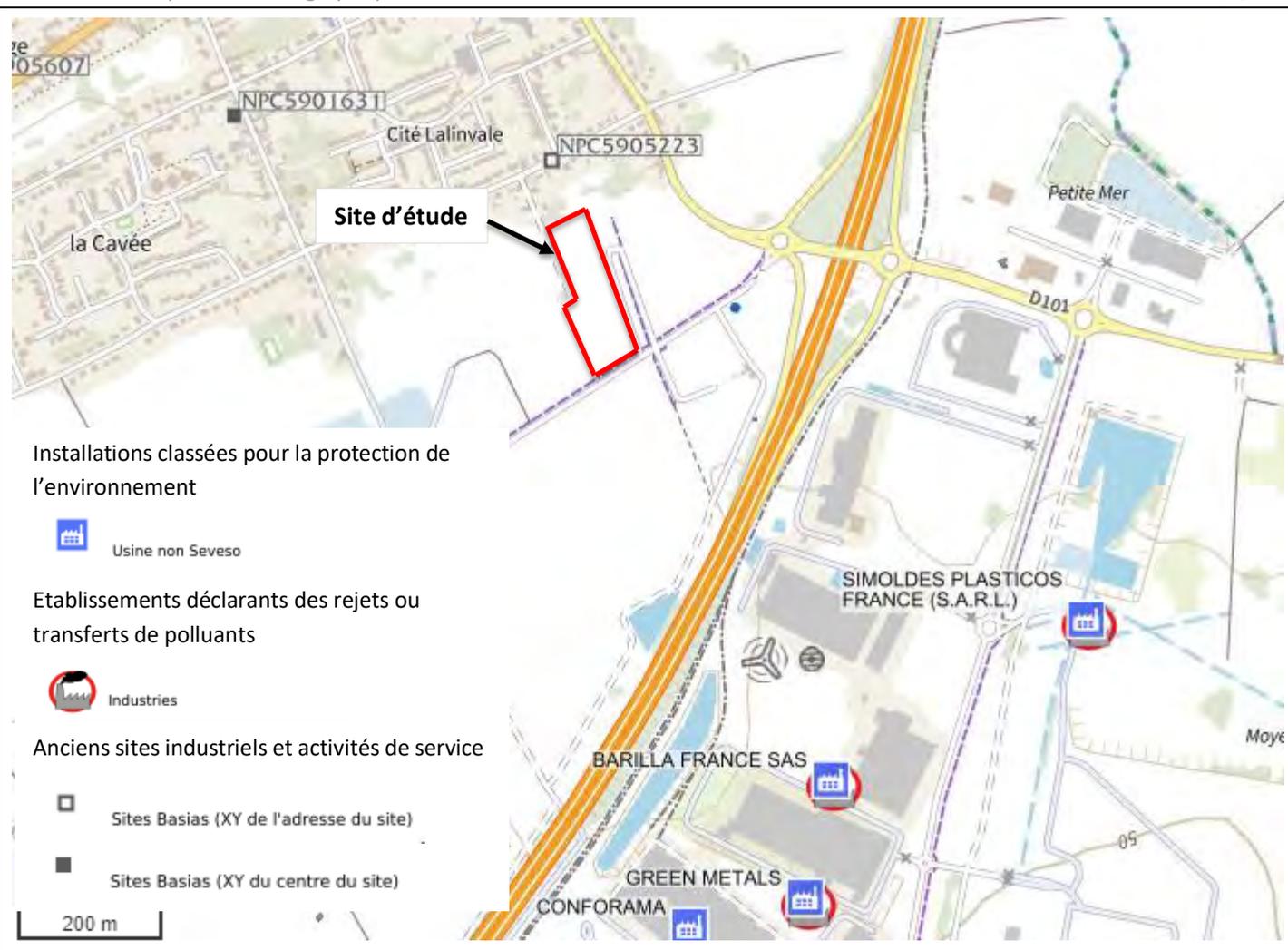


PC07b Vue Proche

Sites industriels – Sources de pollution – Sites Basias

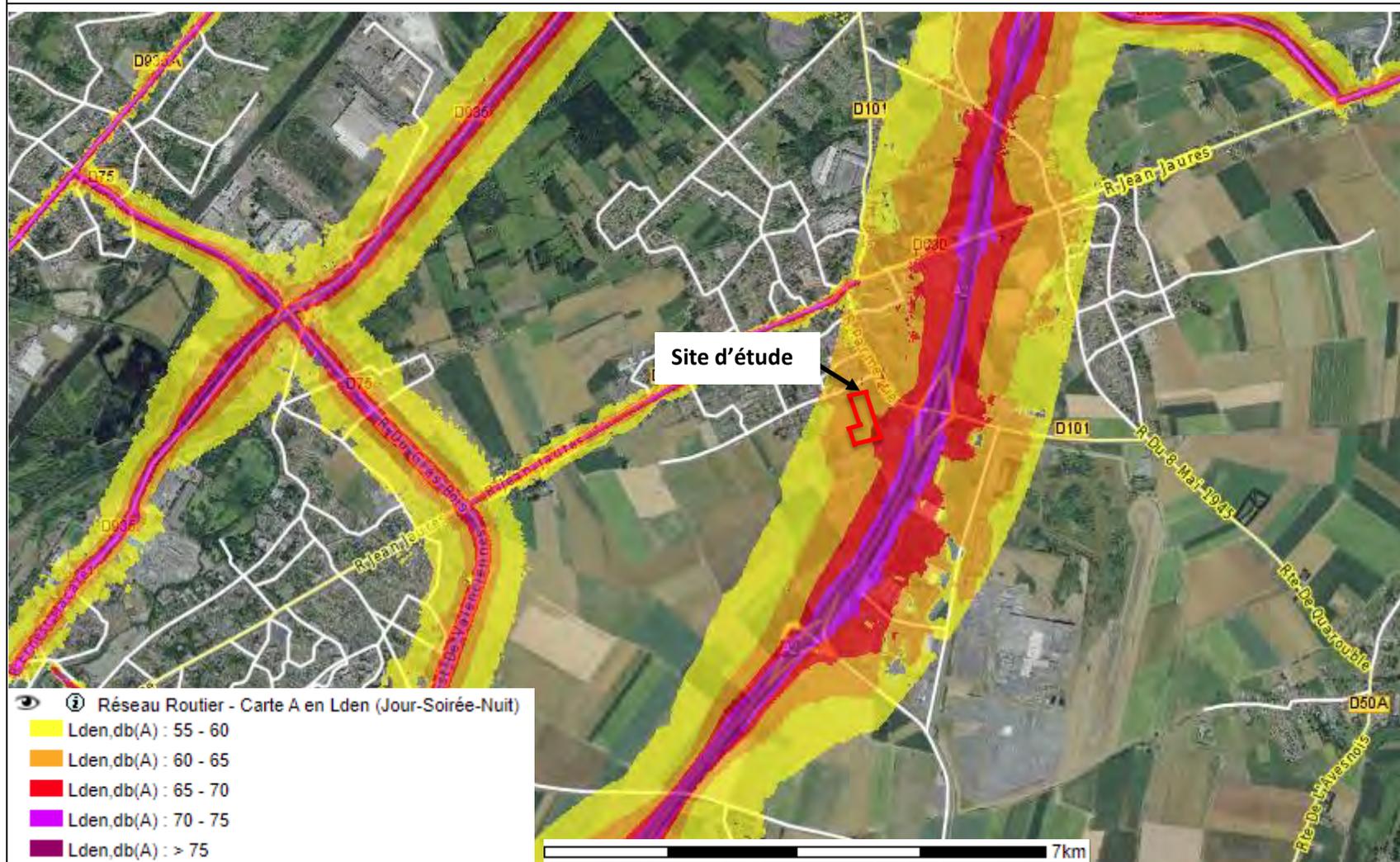


Source : Géorisques – Echelle graphique



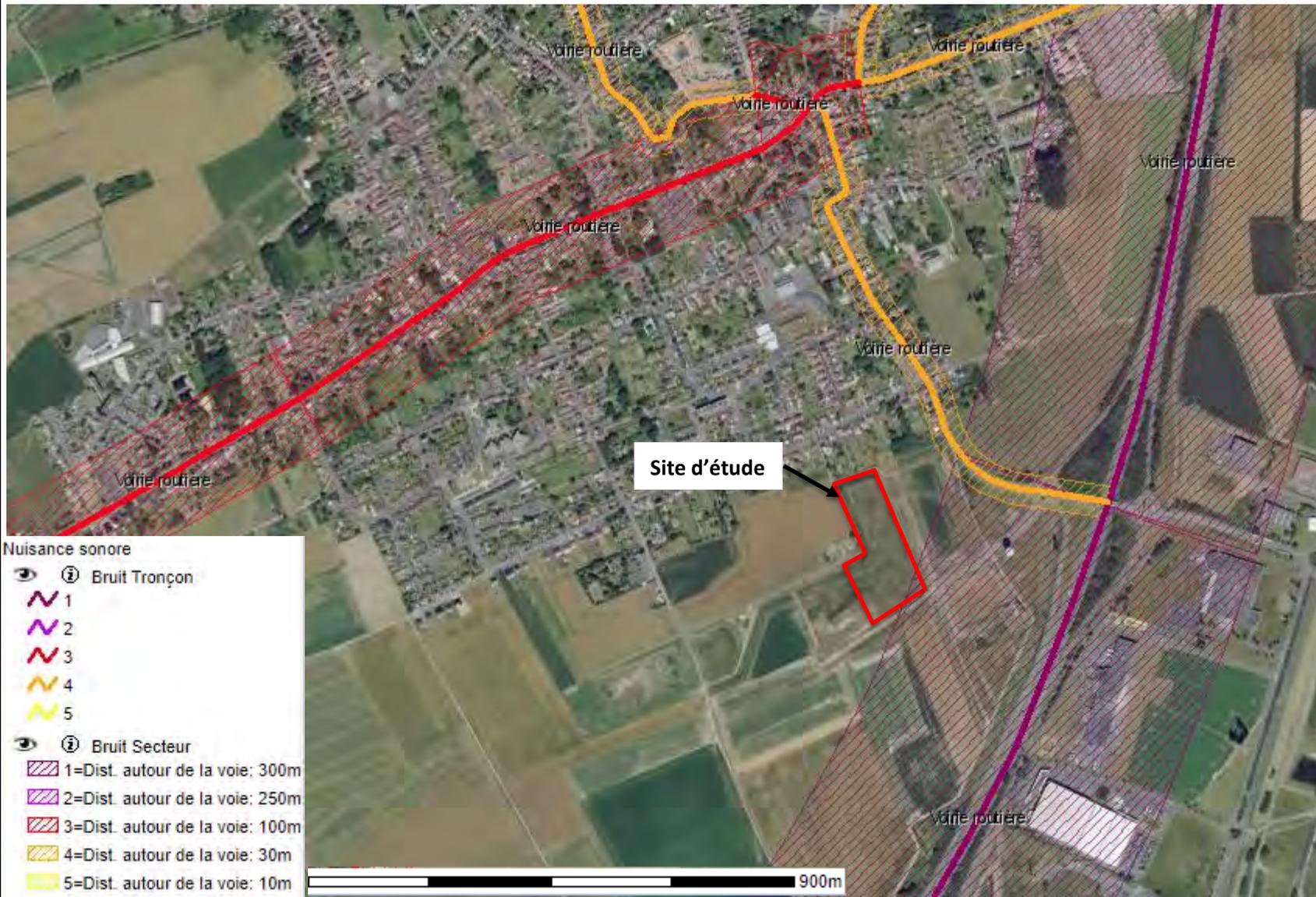
Carte de bruit stratégique – type A

Source : DREAL Hauts-de-France – Echelle graphique



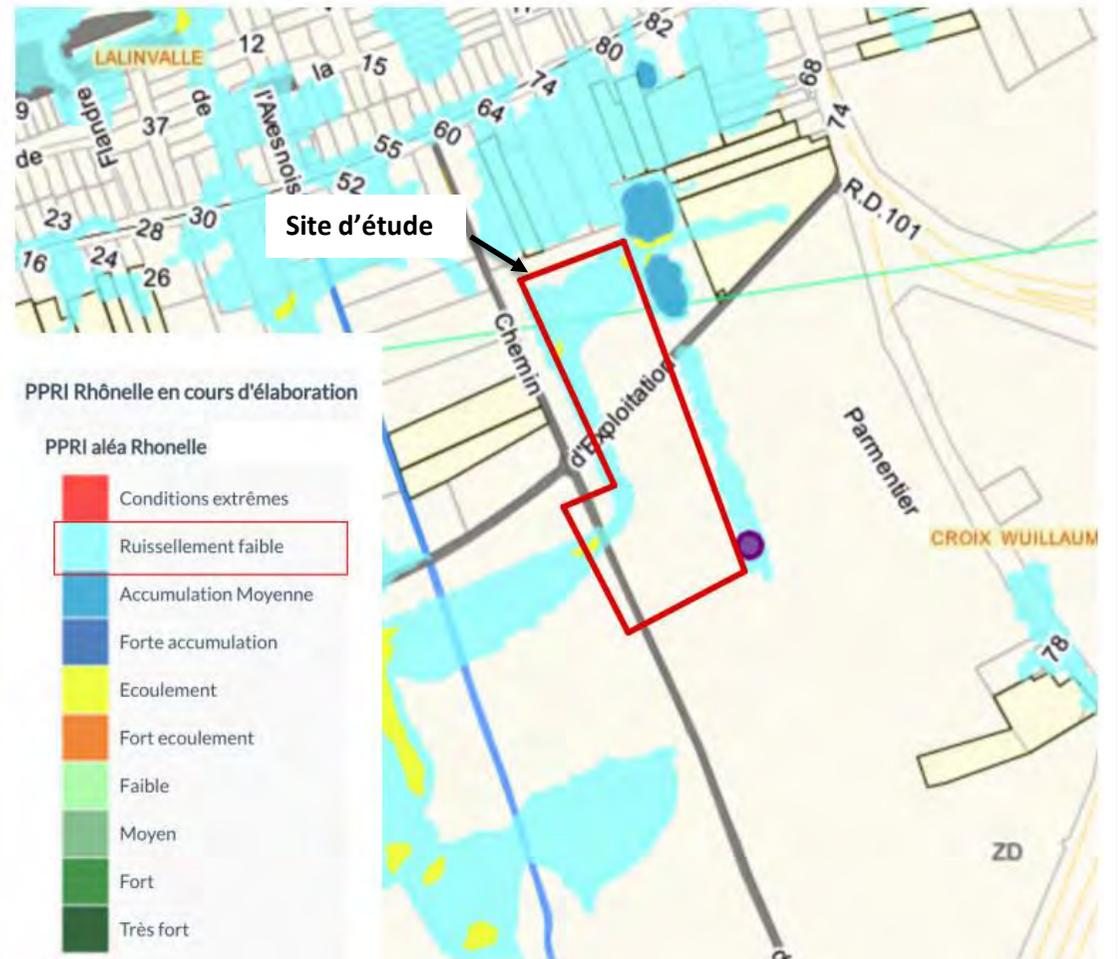
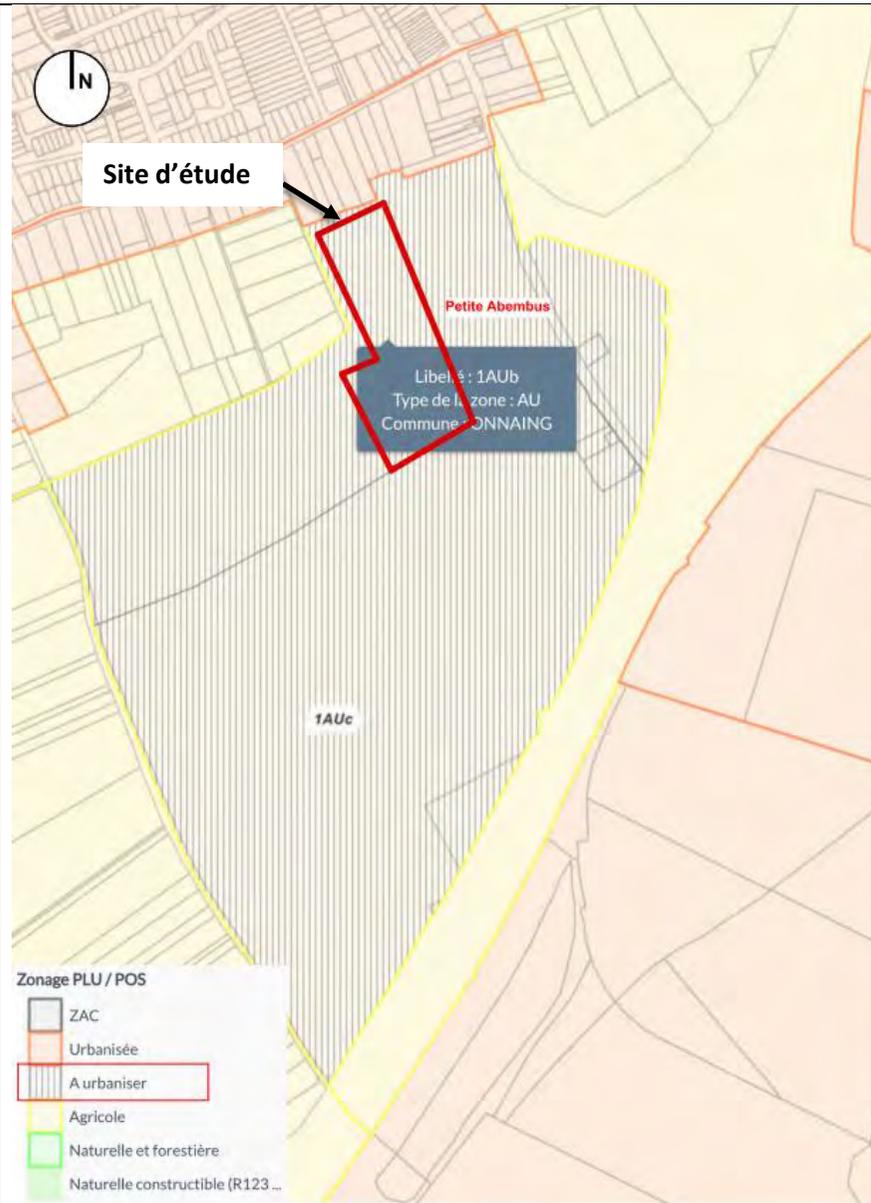
Carte de bruit stratégique – type B

Source : DREAL Hauts-de-France – Echelle graphique



Plans de zonage du PLU

Source : PLU



Contexte écologique

Source : Géoportail – Echelle : 1/50 000



Notice de présentation – Voilet paysager

Source : PC

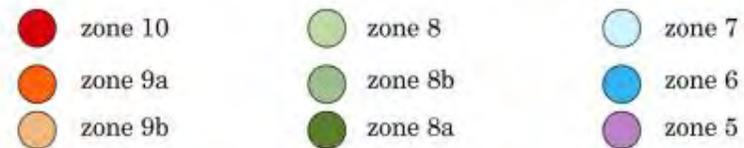
PC 04 c _ Notice de présentation / Voilet paysager







Le site se trouve dans la zone 8a



PC 04 c _ Notice de présentation / Volet paysager
Schéma de plantation des jardinières



QUATRIEME PLAN - PLANTES GRIMPANTES

TROISIEME PLAN - ARBRES

DEUXIEME LIGNE - VEGETATION BASSE

PREMIERE LIGNE - PLANTES RETOMBANTES

CONTENEUR TRANSFORME EN JARDINIERE (BREVET)
Profondeur de terre : 90cm

AXO JARDINIERE



PLAN JARDINIERE

Nous créons des jardins suspendus sur les zones visibles, un système de rideau végétal original conçu à partir de conteneurs maritimes.

Les agences se trouvent régulièrement sur des lieux de passage avec une forte visibilité (autoroutes / entrées de villes / gares). Il est donc impératif de proposer un aménagement paysager de qualité. RESOTAINER a mis en place la fabrication d'immenses jardinières sur la base du conteneur maritime transformés et aménagés de façon à pouvoir gérer l'étanchéité, l'arrosage automatique et le drainage.

La mise en place de végétaux adaptés à chaque site et un entretien régulier assuré par notre personnel et accompagné d'entreprise locale, nous permettent d'assurer la pérennité des plantations dans le temps.

Par ailleurs, les espaces verts en pleine terre sont traités conformément aux règles d'urbanisme en vigueur.

Strate arborée



Acer palmatum 'Sango Kaku' - Erable du Japon 'Sango kaku'



Carpinus betulus - Charme commun



Salix integra - Saule crevette



Acer platanoides 'Drummondii' - Erable plane



Fagus sylvatica - Hêtre commun

Strate arbustive



Cotoneaster lacteus - Cotoneaster laitoux



Euonymus alatus - Fusain ailé



Cotoneaster franchetti - Cotoneaster de Franchet



Berberis x ottawensis 'Auricomia' - Epine vinette 'Auricomia'



Berberis julianae - Epine vinette de Saint-Julien



Ligustrum sinense - Troène de Chine



Prunus x cistena - Prunier des sables



Prunus lusitanica - Laurier du Portugal



Viburnum davidii - Viorne de David



Viburnum tinus - Viorne tin



Euonymus japonicus - Fusain du Japon

Plantes retombantes



Cotoneaster damneri - Cotoneaster de Dammer



Hedera helix 'Variegata' - Lierre panaché



Jasminum nudiflorum - Jasmin d'hiver



Rosmarinus officinalis - Romarin commun

Composition des toitures végétalisées



PC 06 a _ Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
[Art. R. 431-10c du code de l'urbanisme]

